



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

immigration

Question au Gouvernement n° 1341

Texte de la question

PACTE SUR L'IMMIGRATION ET L'ASILE

M. le président. La parole est à M. Georges Siffredi, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Georges Siffredi. Ma question s'adresse à M. Éric Besson, ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.

En octobre dernier, les États membres de l'Union européenne se sont mis d'accord à l'unanimité sur le pacte européen sur l'immigration et l'asile, proposé par la présidence française.

Alors que certains à gauche se cantonnent toujours dans des postures purement idéologiques, nous pouvons nous féliciter que l'Europe ait pu parler d'une même voix sur ce sujet. Ce pacte est un document politique qui comporte des avancées communes et concrètes sur un sujet de société dont le Président de la République avait fait l'une des priorités de la présidence française de l'Union européenne.

Il illustre à la fois une Europe qui protège, grâce à la maîtrise des flux migratoires, une Europe qui honore ses traditions, grâce à la construction d'une Europe de l'asile, une Europe qui s'ouvre, grâce à la concertation avec les pays d'émigration.

Monsieur le ministre, cet accord est la consécration d'une politique cohérente, équilibrée et juste. Pouvez-vous nous dire où en est concrètement son application ?

M. le président. La parole est à M. Éric Besson, ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.

M. Éric Besson, *ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.*

Monsieur le député, vous avez raison : la signature du pacte sur l'immigration et l'asile par tous les gouvernements européens, qu'ils soient de droite ou de gauche, grâce à l'action de mon prédécesseur, Brice Hortefeux, constitue l'une des grands succès de la présidence française de l'Union.

La politique de l'Union repose sur quatre piliers, que vous connaissez bien.

Premier pilier : cette politique veut promouvoir l'immigration légale et notamment - mais pas seulement - l'immigration " de circulation " dont nous avons besoin.

Deuxième pilier : nous voulons réussir l'intégration. En France, nous pensons que cela passe par la maîtrise de la langue, par la connaissance des valeurs de la République, par le travail et par le logement.

Troisième pilier : nous luttons avec une très grande détermination contre les filières de l'immigration clandestine, contre ces passeurs et ces mafias qui exploitent la misère humaine. Sur ce point, il y a un accord unanime de la part de tous les pays d'Amérique latine, d'Afrique ou d'Asie, et ils sont prêts à coopérer avec nous dans ce domaine.

Quatrième et dernier pilier, le développement solidaire, qui permet de créer des emplois et des activités sur place, dans les pays d'émigration.

Vous m'interrogez sur notre priorité pour cette année. Elle est très claire : nous cherchons à harmoniser notre politique en matière d'asile. Dans ce domaine, la France est le pays le plus généreux, alors que nous sommes confrontés à une pression migratoire croissante.

La politique de la France et de l'Europe est simple : non à l'immigration zéro ; oui à la régulation de la maîtrise des flux migratoires ; oui, en quelque sorte, à l'immigration choisie.

L'Europe qui régule, l'Europe qui protège, nous lui avons donné corps, sous présidence française, grâce à Brice

Hortefeux. C'est cette politique que je mets en oeuvre actuellement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Georges Siffredi](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1341

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Ministère attributaire : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 27 mai 2009